



Commune des Brenets

Communiqué de presse

Commission intercommunale occasionnelle
Le Locle-Les Brenets

Processus de fusion entre Le Locle et Les Brenets

Des armoiries, un nom, la future commune prend forme

Le processus de fusion entre les communes des Brenets et celle du Locle va résolument de l'avant et est à bout touchant. Après une année de travaux et une trentaine de séances de la commission intercommunale et des groupes de travail constitués en son sein, la future nouvelle commune prend forme. Les éléments cardinaux du projet de fusion ont désormais été déterminés. Le groupe de travail finances devra désormais chiffrer les coûts liés aux souhaits des différents groupes de travail et les économies liées à la fusion pour formuler le budget prévisionnel de la future commune et arrêter le coefficient fiscal proposé dans le cadre de ce projet.

Parmi les questions les plus sensibles traitées par la commission intercommunale, celle des armoiries figure en bonne place. En termes héraldiques, elles se déclinent comme suit : tranché, d'or losangé de gueules, et d'or échiqueté de sable, à une bande ondulée d'argent brochant sur la partition, chargée d'une bande ondulée de sinople, surchargée d'une bande ondulée d'argent, sur-sur-chargée d'une bande ondulée d'azur.

Ces armoiries réunissent les éléments emblématiques des blasons des deux communes, l'eau traversante figurant le Doubs pour Les Brenets et le Bied pour Le Locle ; la verdure et la forêt présentes sur les écus actuels est également reprise dans le nouvel emblème proposé, ainsi que les damiers et losanges de la couleur des écussons actuels.

Moins symbolique, mais administrativement essentielles, les questions du service à la population et de la proximité ont longuement été étudiées par les commissaires. Les guichets actuels, notamment celui des Brenets, resteront ouverts selon les horaires actuels. Les souhaits des sociétés locales ont également été entendus et recensés. Ils seront respectés, ces sociétés étant des piliers du dynamisme de la vie locale de chaque commune.

Sur le plan politique, le principe d'un siège minimum par commune au Conseil général a été retenu, ainsi que celui de l'élection au système proportionnel du futur Conseil communal. Pour permettre à la population de garder un œil sur la mise en place de la future commune, une commission spéciale de suivi de la fusion devrait au surplus être créée.

Enfin, au chapitre des ressources humaines, les commissaires ont confirmé leur position initiale : tous les emplois actuels sont garantis, les salaires actuels sont acquis et le statut de la fonction publique du Locle est repris intégralement pour tous les collaboratrices et collaborateurs de la future commune.

Dès les estimations financières achevées, la Convention de fusion sera présentée – vraisemblablement dans le courant de l'automne – aux populations des deux communes. Les Conseils généraux seront appelés à se déterminer pour leur part le 13 novembre prochain avant que le peuple soit à son tour consulté au début de l'année 2020.

Contacts :

- Michaël Berly, président de la commission intercommunale, tél. 079 390 11 92

Le Locle, le 7 juin 2019